

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 08083

Numéro SIREN : 814 207 023

Nom ou dénomination : A.M.I CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2022 sous le numéro de dépôt 37090

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de A.M.I Consulting réunie le 1^{er} janvier 2016

Le 1^{er} janvier 2016, à 11 heures, les actionnaires de la SAS A.M.I Consulting, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 56 Rue de Sablonville, 92 200 Neuilly Sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le numéro SIREN 814 207 023, se sont réunis à Neuilly Sur Seine, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 1^{er} décembre 2015.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par SAADA Illanith, présidente de la SAS A.M.I Consulting.

M. SAADA Stéphane est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte 2 actionnaires représentant 2 actions sur les 2 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un Directeur Général

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Stéphane Saada comme Directeur Général de la SAS AMI Consulting.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

certifié conforme



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

Il a été dressé le procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Neuilly sur Seine le 1^{er} janvier 2016.

Madame SAADA Illanith, Président
des SAS A.M.I Consulting

Monsieur SAADA Stéphane, Actionnaire
de la SAS A.M.I Consulting



Certifié conforme

